



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région Occitanie
Pyrénées-Méditerranée

**Résultats de l'examen d'accès à la profession de conducteur de TAXI et de VTC
Département de la Lozère**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS
Session du vendredi 08 décembre 2017**

N° de dossier	Nom Prénom(s)	Type (Taxi ou VTC)
27780	AMBERNY William	Taxi
28120	BENSAMOUN Philippe	Taxi
27781	CLEDES Caroline	Taxi
29326	MANCIP Sophie	Taxi

Les candidats admis à l'examen sont invités à se présenter à la Préfecture de la Lozère, bureau des élections, des polices administratives et de la réglementation, avec la liste des pièces suivantes :

- Formulaire de demande à télécharger sur le site de la Préfecture,
- Attestation de réussite de l'épreuve d'admission délivrée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère,
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité, et pour les étrangers, ressortissants d'un Etat non membre de l'union européenne, l'autorisation de travail (article L 5221-1 du code du travail),
- justificatif de domicile de moins de trois mois,
- copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B,
- copie du certificat médical prévu à l'article R 221-11 du code de la route délivré par un médecin agréé,
- deux photographies d'identité récentes (nom, prénom au dos),
- copie de l'attestation de réussite de Prévention et Secours Civique de niveau 1.

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à l'examen.